

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230308-D2023210-DE
Reçu le 20/03/2023

délibération :
D_2023_2_10

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 08 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 22 Février 2023

Présents : 14

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Monsieur BAUMANN Hervé

Votants : 16

**Objet : Participation à la
campagne de stérilisation des
chats errants organisée par
l'association "Chapitres"**

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à
Monsieur GRENIER Patrick a donné pouvoir à Madame BLAINEAU Chantal

Absent(s) : Monsieur GAUTIER Laurent, Madame CORBIN Manitraritia

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur GRENIER Patrick, Madame ROULAUD Amandine

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Dans le cadre de l'appel à projet « France Relance », l'association Chapitres a été sélectionnée pour mener des campagnes de stérilisation en partenariat avec les communes. Pour maîtriser la prolifération des chats errants, la solution de stérilisation a été retenue par la Préfecture.

Madame la Préfète de la Charente, elle-même représentée par Monsieur Anthony MONTAGNE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de la Charente, a attribué par convention une subvention à l'association Chapitres afin de stériliser 100 chats errants sur les 6 communes de Dignac, Dirac, Gond-Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, Torsac et Soyaux.

Pour la commune de Dirac, cela représente environ 20 chats.

Cette subvention prend en charge les seuls frais vétérinaires liés aux opérations de stérilisation.

Les frais liés à l'identification des chats resteront à la charge de l'association Chapitres afin que ces chats aient le statut de chat libre.

L'association Chapitre est équipée en matériel de capture et de transport des chats. Elle est expert en trappage et a signé en amont à la demande de la Préfecture, une convention avec nos vétérinaires afin qu'ils assurent les stérilisations.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association Chapitres pour le service rendu et lui permettre de continuer à prendre soins des chats abandonnés.

Le montant de cette subvention pourrait s'élever à 550 €.

Après débat, le Conseil Municipal délibère et,

DECIDE de verser une subvention à l'association Chapitres de 25 € par chat, plafonnée à 550 €,

PRÉCISE que cette subvention ne sera versée qu'après la campagne de stérilisation et sur présentation des justificatifs des actions conduites et des frais engagés.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 3

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 08/03/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 16/03/2023

